

État des détenus dans les maison de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 3 ventôse an II, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maison de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 3 ventôse an II, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 322;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32279_t1_0322_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 4 Ventôse An II

(Samedi 22 Février 1794)

Présidence de Saint-Just

La séance est ouverte à 10 heures.

2

Un secrétaire a donné lecture des pièces suivantes.

I

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 5,808 (1).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 3 vent. II] (2)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	492
Grande Force	621
Petite Force	306
Sainte-Pélagie	209
Madelonnettes	209
Abbaye	147
Bicêtre	734
A la Salpêtrière	460
Chambres d'arrêt, à la Mairie	63
Fermes	32
Luxembourg	473
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	433
Irlandais, rue du Cheval vert	29
Les Picpus, fbg St-Antoine	142
Réfectoire de l'Abbaye	83
Les Anglaises, rue St-Victor	112
Brunet, rue de Buffon	24
Les Angloises, rue de Loursine	101
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	207
Les Anglaises, fbg St-Antoine	40
Ecoissais, rue des fossés Saint-Victor	77
Saint Lazare, fbg Saint-Lazare	504
Maison Mahay, rue du Chemin vert	92
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	41
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	96
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	50

Total général ... 5 808

(1) P.V., XXXII, 107, B¹, 4 vent.

(2) C 294, pl. 978, p. 19. Signé : HEUSSÉE, CORDAS, CALLIEUX.

Crassous, représentant du peuple dans le département de Seine-et-Oise, annonce, par sa lettre du premier ventôse, que les inquiétudes qu'on avoit voulu donner sur les districts d'Etampes et de Dourdan sont mal fondés; que l'esprit public y est parfaitement à la hauteur des circonstances : les habitans sont disposés à aller au temple de la Raison, avec le même plaisir qu'ils alloient à l'église (1).

Le représentant du peuple insiste sur la prompte institution des fêtes décadaires qui sont attendues avec impatience (2).

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (3).

3

Le citoyen Bar, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de la Meurthe, et du Bas-Rhin, écrit de Toul, le 29 pluviôse, et rend compte des difficultés qu'il a eu à surmonter, pour parvenir à la réorganisation des autorités constituées, et à la régénération de la société populaire de Nancy. Il annonce que le tout sera terminé à la satisfaction des représentans du peuple et des vrais sans-culottes.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

[Toul, 29 pluv. II] (5)

« Citoyens collègues,

Chargé de la mission importante de régénérer les autorités constituées des départemens de la Meurthe et du Bas-Rhin, j'ai cru devoir fixer une attention particulière sur celles établies à Nancy. Dans cette commune intéressante par sa

(1) P.V., XXXII, 107. B¹, 5 vent, dont le texte est reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* XI, 274.

(2) M.U., XXXVII, 106.

(3) Rien dans F¹.

(4) P.V., XXXII, 108. B¹, 5 vent., J. Paris, n° 419; J. Sablier, n° 1157; Mon., XIX, 548; C. Eg., n° 554; C. univ., 5 vent.

(5) A F¹ 122, pl. 930, p. 11. Analysé dans AULARD, *Recueil des Actes...* XI, 237. Voir ci-après, P. ann. I.